

RAIDS MULTISPORTS DE NATURE CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e),

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour
M, Mme ou Melle

Son état de santé ne présente à ce jour aucun signe clinique
décelable contre-indiquant la pratique des épreuves multisports de
nature (raids multisports).

Les raids multisports sont des enchaînements d'activités de sports de
nature non motorisées majoritairement composées de course à pied,
VTT, canoë Kayak, courses d'orientation.

Date:

Signature et cachet du médecin:

Le décret d'août 2016 prévoit qu'à compter du 1er juillet 2017, la présentation d'un
certificat médical d'absence de contre-indication est exigée tous les 3 ans.

N.B : Vous pouvez prendre RDV jusqu'au 13 juillet 2017 (sans créneaux
spécifiques) auprès du SIUMPPS de l'Université de Lille - sciences et technologies
pour vous faire établir un certificat médical ou alors à partir du 1er septembre le
lundi après-midi, le mardi après-midi ou le jeudi matin.

Vous devez vous présenter avec votre carte d'étudiant et votre carte vitale (mise
à jour) pour la consultation médicale.